
DESTINATAIRES :	Au personnel, aux gestionnaires et médecins du CISSS de la Montérégie-Ouest et aux partenaires externes
EXPÉDITRICES :	Marie Pavageau, Chef de service 1 ^{re} ligne : Guichet d'Accès à la Première ligne (GAP) et équipe proximité/soutien Direction de l'accessibilité et de la coordination extrahospitalières des soins et des services (DACCESS). Linda Mailhot, Coordonnatrice – Soins Courants, Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge
DATE :	Le 17 février 2026
OBJET :	NOUVEAUTÉ : Centralisation des demandes de services aux cliniques ambulatoires de soins infirmiers du CISSMO

Faisant suite à la création de la Direction de l'accessibilité et de la coordination extrahospitalières des soins et des services (DACCESS) au CISSS de la Montérégie-Ouest (CISSMO), nous avons saisi cette opportunité afin d'harmoniser et de centraliser les demandes de services pour les cliniques ambulatoires de soins infirmiers.

Nous souhaitons vous informer que des changements entreront en vigueur graduellement dès le 23 février, et ce afin d'assurer une transition harmonieuse. À compter des dates indiquées ci-dessous, la responsabilité du traitement des demandes de services pour les services courants sera transférée vers le Guichet d'accès à la première ligne (GAP), relevant de la DACCESS.

Ainsi, toutes les demandes de services pour les cliniques ambulatoires de soins infirmiers du CISSMO devront être acheminées au **Guichet des cliniques ambulatoires de soins infirmiers (Guichet CASI)**, aux coordonnées suivantes :

- Courriel : guichet.casi.ciissmo16@ssss.gouv.qc.ca
- Télécopieur : +1-844-726-0004
- Téléphone : 450-510-0578 sera bientôt disponible pour le service de support aux requérants. En attendant, toutes les demandes doivent être envoyées à l'adresse courriel mentionnée ci-dessus.

Dates d'entrée en vigueur par secteur :

- Dès le lundi 23 février : secteurs Suroît et Haut-Saint-Laurent
- Dès le lundi 2 mars : secteur Vaudreuil-Soulanges
- Dès le lundi 9 mars : secteur Jardins-Roussillon

Des informations complémentaires vous seront transmises au besoin afin de faciliter cette transition. Pour toute question en lien avec ce changement, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire ou avec les soussignées de cette note.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.